

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux dénommé
« LE 3 EN 1 »**

**Article 1
Cadre Juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « LE 3 EN 1 » visés dans les avis correspondants.

**Article 2
Emissions de tickets et prix du jeu**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 3 000 000 de tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 3 euros.

**Article 3
Lots du jeu « LE 3 EN 1 »**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	30 000 €	90 000 €
15 lots de	1 000 €	15 000 €
200 lots de	100 €	20 000 €
44 000 lots de	20 €	880 000 €
125 000 lots de	12 €	1 500 000 €
400 000 lots de	6 €	2 400 000 €
345 000 lots de	3 €	1 035 000 €
914 218 lots formant un total de		5 940 000 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes sur un même ticket.

**Article 4
Description du jeu « LE 3 EN 1 »**

4.1 Le ticket est composé de trois étapes de jeu : une première dénommée « CHANCE 1 », une seconde dénommée « CHANCE 2 » et une troisième dénommée « CHANCE 3 ».

4.2 Le ticket comporte deux zones de jeu dénommées « NUMÉROS GAGNANTS » et « VOS NUMÉROS ».

4.2.1 La zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » est composée de trois cases.

L'élément inscrit sous la couche grattable de chacune des trois cases de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » est un numéro, inscrit en chiffres avec sa transcription en

lettres, parmi les numéros suivants : 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40, à l'exclusion de tout autre numéro.

Il y a au total trois numéros à découvrir.

4.2.2 La zone de jeu « VOS NUMÉROS » est composée de douze cases.

Les éléments inscrits sous la couche grattable de chacune des douze cases de la zone de jeu « VOS NUMÉROS » peuvent être les suivants :

- Un numéro inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les numéros suivants : 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 et 40, à l'exclusion de tout autre numéro, associé à un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 3 €, 6 €, 12 €, 20 €, 100 €, 1000 € et 30 000 €, à l'exclusion de tout autre montant,
- ou
- Un symbole « TRÈFLE », tel que représenté sur le ticket dans les règles de la troisième étape de jeu dénommée « CHANCE 3 », associé à un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 3 €, 6 €, 12 €, 20 €, 100 €, 1000 € et 30 000 €, à l'exclusion de tout autre montant. Il ne peut y avoir plus d'un symbole « TRÈFLE » par zone de jeu « VOS NUMÉROS ».

Il y a au total douze éléments à découvrir.

4.2.3 Le joueur gratte la couche grattable des cases de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS » et découvre trois numéros, conformément au sous-article 4.2.1.

Le joueur gratte la couche grattable des cases de la zone de jeu « VOS NUMÉROS » et découvre douze numéros ou onze numéros et un symbole « TRÈFLE » associés à un montant en euros, conformément au sous-article 4.2.2.

4.3 Première étape de jeu dénommée « CHANCE 1 »

4.3.1 Si le joueur découvre, dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS », un ou plusieurs numéros identiques à un ou plusieurs numéros de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS », le ticket est gagnant et le joueur remporte le ou les montants en euros associé(s) au(x) numéro(s) de la zone de jeu « VOS NUMÉROS » identique(s) à un ou plusieurs numéros de la zone de jeu « NUMÉROS GAGNANTS ».

4.3.2 La première étape de jeu « CHANCE 1 » est perdante dans tous les autres cas.

4.4 Seconde étape de jeu dénommée « CHANCE 2 »

4.4.1 Si le joueur découvre, dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS », trois numéros strictement supérieurs à 30, le ticket est gagnant et le joueur remporte le montant de 20 €.

4.4.2 La seconde étape de jeu « CHANCE 2 » est perdante dans tous les autres cas.

4.5 Troisième étape de jeu dénommée « CHANCE 3 »

4.5.1 Si le joueur découvre, dans la zone de jeu « VOS NUMÉROS », un symbole « TRÈFLE », le ticket est gagnant et le joueur remporte le montant en euros associé au symbole « TRÈFLE ».

4.5.2 La troisième étape de jeu « CHANCE 3 » est perdante dans tous les autres cas.

4.6 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.7 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 15 décembre 2021,

Par délégation de la présidente-directrice générale de La Française des Jeux
C. LANTIERI